



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conge de representation

Question écrite n° 51103

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur le fait que les représentants des associations de protection de l'environnement participant aux travaux de la commission d'orientation départementale de l'espace ne peuvent bénéficier du conge de representation prévu à l'article L. 225-8 du code du travail. C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui indiquer la date à laquelle sera publiée l'arrêté ayant pour effet de rendre les représentants d'associations de protection de l'environnement éligibles au bénéfice du conge de representation.

Données clés

Auteur : [M. Le Nay Jacques](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51103

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1969